

**Conseil Municipal du Jeudi 26 octobre 2023– 20 h 00**  
**Salle du Conseil Municipal – Procès-Verbal**

.....  
Présents :

	<b>COLLARD</b> Sophie	<b>LANDRIX</b> Jérémy	<b>PELLETIER</b> Bruno
	<b>FERNANDEZ</b> Agapito		<b>PONCET</b> Catherine
<b>BOURCET</b> Sandrine	<b>FONTAINE</b> Nathalie	<b>MOREL</b> Dominique	<b>TRESPAILLE</b> Denise
<b>BOURDON</b> Valérie	<b>GOYON</b> Marie-Angélique	<b>MOUROUX</b> Nicolas	<b>VIENNOT-RENAUDOT</b> Nathalie
<b>CATHERIN</b> Denis	<b>JAMBON</b> Michel	<b>PARET</b> Karine	

Excusé : **BAS** Gilles donne pouvoir à **PARET** Karine  
**BOST** Marie Ange donne pouvoir à **TRESPAILLE** Denise

1) Approbation du procès-verbal du 28 septembre 2023

Mme PARET demande aux conseillers s'ils ont des remarques à formuler sur le dernier procès-verbal de réunion, qui leur a été préalablement transmis.  
Le procès-verbal du 28 septembre 2023 est adopté à l'unanimité.

Mme GOYON Marie Angélique a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal.

2) Délibérations diverses

**Objet : Rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable du Syndicat Saône Veyle Reyssouze**

Dominique MOREL rappelle au conseil municipal que conformément à l'article L.2224-5 et L.1411-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est nécessaire de présenter au conseil municipal des communes membres les rapports retraçant les aspects techniques et financiers des compétences du Syndicat Saône Veyle Reyssouze.

Dans ce cadre, il convient de présenter le rapport sur le prix et la qualité du service d'eau potable pour l'année 2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, prend acte du rapport sur le prix et la qualité du service public du Syndicat Saône Veyle Reyssouze pour l'année 2022.

**Objet : Renouvellement de dérogation des rythmes scolaires des écoles publiques**

Vu le Code de l'Education Nationale, article D.521-10 et suivants ;

Vu le Décret n° 2020-632 du 25 mai 2020 ;

Sandrine BOURCET rappelle qu'en 2021, la commune de Saint Cyr sur Menthon avait demandé et obtenu conjointement au conseil d'école une dérogation permettant l'organisation de la semaine scolaire sur quatre jours sous certaines conditions (les journées d'école ne doivent pas dépasser 6h00 et les demi-journées 3h30 pour des semaines de 24h00).

Cette dérogation n'étant applicable que sur 3 ans, il est demandé à la commune de renouveler ou d'actualiser son choix.

Vu la délibération n° D 2021 01 21 02 validant le renouvellement du passage à la semaine de quatre jours, et afin de préserver la stabilité des horaires scolaires, la commune souhaite maintenir ce rythme scolaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, propose de maintenir la semaine de quatre jours pour une période de 3 ans et charge Mme le Maire d'effectuer les démarches en ce sens auprès de la DASEN (Directrice Académique des Services de l'Education Nationale).

**Objet : Proposition de membres pour constitution de la commission communale des impôts directs (CCID)**

Agapito FERNANDEZ rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué.

La commission a pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensées par l'administration fiscale. Dans les communes de moins de 2000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

Une liste de 24 noms doit être proposée au directeur des finances publiques qui désignera les commissaires pour une durée de mandat identique à celle du mandat du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents et représentés d'établir la liste suivante de 24 personnes proposées à être appelées à siéger à la commission communale des impôts directs

1- GAUTHIER Chantal	7- LAUNAY Jean-Paul	13- NICOLAS Patricia	19- BAS Gilles
2- MOREL François	8- LANDRIX Marcel	14- POTIER Dominique	20- BOST Alain
3- ALBAN Isabelle	9- MONTBARBON Gérard	15- GAUTHIER Pascal	21- JUILLARD Daniel
4- DIOCHON Christian	10- MOREL Bernard	16- MANIGAND Michel	22- MALATIER Philippe
5- BARBAN Jean-Loup	11- JUILLARD Bernard	17- CATHERIN Denis	23- GOYON Marie-Angélique
6- CATHERIN Pierre	12- CHALTON Alain	18- CHOCART Marc	24- MOREL Marcelle

Commissions intercommunales

Services aux publics et aux familles (Sandrine BOURCET)

Intervention d'une médiatrice familiale

Commission transition écologique (Nathalie FONTAINE)

La voie bleue se termine.

La voie Veyle est en cours.

Commissions communales

Jeunesse (Sandrine BOURCET)

Elle a fait une présentation des objectifs de la commission ainsi que du RPI aux membres de la commission.

Evènementielle (Bruno PELLETIER)

L'Apérose du 06 octobre a été une réussite

Soirée Agents / Elus : 1<sup>er</sup> décembre

Vœux du maire : 05 janvier

Vie locale (Marie-Angélique GOYON)

L'élaboration du bulletin municipal est en cours.

Catherine PONCET fait part de la bonne avancée de la fabrication des décorations de Noël par quelques bénévoles.

CCAS (Marie-Angélique GOYON)

Les conseillers municipaux sont invités au repas des aînés du 18 novembre au prix de 25 €.

Bâtiments (Agapito FERNANDEZ)

Les études pour les travaux de la sacristie de l'église seront à prévoir rapidement.

Voirie (Dominique MOREL)

La route de la Mulatière, la route des Deschamps et la route des Gambys font partie du prochain programme voirie.

Finances (Karine PARET)

Le financement de la rénovation de la salle polyvalente était à l'ordre du jour.

Divers

Mme le maire fait part de sa réunion avec les maires de la communauté de communes en présence de Mme la Préfète. Il a été évoqué la loi d'accélération et de production des énergies renouvelables.

Dans un premier temps, il s'agit de déterminer des zones sur la commune, qui pourraient être destinées au développement des énergies renouvelables.

Mme le maire fait également part de l'obligation d'installer des bornes électriques de recharge sur les parkings de 20 places et plus à compter de 2025. Une étude avec le SIEA est en cours.

Une rencontre avec tous les élus de la communauté de communes aura lieu le 30 novembre.

Prochain conseil municipal le 07 décembre

La séance est levée à 22 h 05.

La secrétaire



Madame le Maire,

